



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 7 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 7 février 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Rémi PITRE, , Patrick HERVIOU, Jean RONSIN, Jean-Claude BELINE, Marcel LE MOAL, André LAITU, Madame Marie-Edith MACE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Teddy REGNIER, Guillaume PERRIN, Jean-Francis RICHEUX, Yann SOULABAILLE, Christian SORIEUX, Georges DUMAS

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier Vincent, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Rémi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 16

Date de la convocation : le 31 janvier 2025

N°25/02-08 Désignation Délégué à la protection des Données

Comité syndical du 7 février 2025

N°25/02-08 Désignation Délégué à la protection des Données

Rapport,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 37 du Règlement Européen Général sur la protection des données personnelles (RGPD) portant sur la délégation d'un délégué à la protection des données (DPD),

Considérant que le SMG-Eau35 est amené à manipuler des données personnelles.

Conformément à la Réglementation (RGPD), il convient de désigner par délibération un Délégué à la Protection des Données.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1) **AUTORISER** le Président à procéder à la désignation d'un délégué à la protection des données ;
- 2) **AUTORISER** le Président à signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la présente délibération.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 7 février 2025

Le Président,

Joseph BOIVENT

Joseph BOIVENT

